



PREAVIS MUNICIPAL No 4/2026

AU CONSEIL GENERAL DE DENENS

AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER

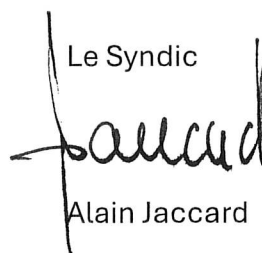
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous demander, pour la législature 2026 – 2031, une autorisation générale de plaider, en vertu de l'article 4, chiffre 8 de la loi sur les communes et de l'article 13, chiffre 8 du règlement du Conseil général.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Alain Jaccard



La Secrétaire


Mary-J. Distretti